



AVENANT A LA CONVENTION CLASSE DE DECOUVERTES Année scolaire 2021 / 2022

Les sorties scolaires sans hébergement et voyages scolaires avec nuitée(s) sont autorisées dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité.

En cas de COVID déclaré au sein de la classe juste avant le départ en classe de découvertes, la règle de fermeture de la classe pour une durée de 7 jours s'applique. Dans ce cas l'annulation du voyage peut se faire à l'initiative de l'école, sans frais.

Un report sera alors proposé.

Dans l'hypothèse où le report ne serait pas envisageable, le séjour sera annulé et les frais engagés seront intégralement remboursés dans les meilleurs délais.

Michel RAOUL
Directeur opérationnel
PEP Découvertes